

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC

Document à retourner à la Direction Eau et Assainissement

*Champs obligatoires

JE SOUSSIGNÉ(E),

Monsieur Madame Messieurs Mesdames

*NOM et Prénom : né le : à
 NOM et Prénom : né le : à
 Société ou organisme Autre (préciser)
 SCI, SCCV, SAS, etc :
 N° SIRET (si société, organisme, copropriété) : _ _ _ _ _ (Attention : obligatoire)
 Si administrations publiques, n° d'engagement* : code service* :
 *Adresse de facturation : N° : Rue :
 Bât. : Étage : Apt n :
 Code Postal : VILLE :
 *☎ : 🏠 : *@ :

* ADRESSE PRÉCISE DU BRANCHEMENT A RÉALISER

N° Rue :
 Code postal : VILLE :
 Référence cadastrale : Nom du chantier :

*NATURE DE LA CONSTRUCTION A DESERVIR

Type de branchement

Branchement d'eau potable
 Branchement d'assainissement
 Branchement d'eau pluviale
 Pose de compteur
 Déplacement de compteur
 Démolition
 Désamiantage

Une maison individuelle
 Un bâtiment collectif
 Nombre d'appartements :
 Nombre point d'eau autres :
 Débit souhaité en m³/h:

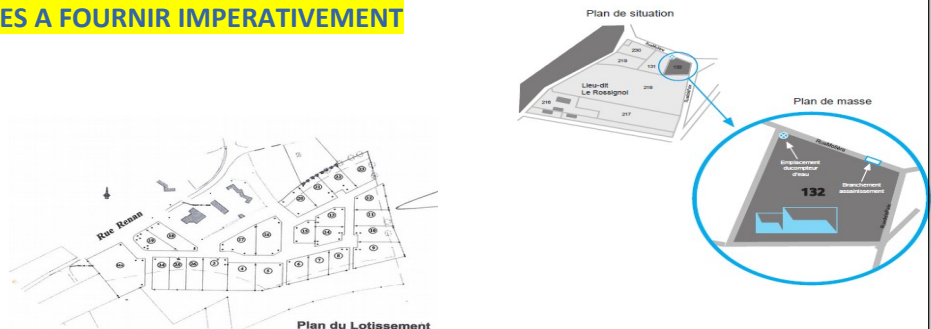
Un établissement artisanal
 Un établissement industriel
 Un établissement commercial
 Une activité agricole :
 Superficie de l'exploitation :
 De type :
 Débit souhaité en m³/h:

Autres
 Compteur de chantier
 Autre :

*Durée des travaux : du au

PIÈCES A FOURNIR IMPERATIVEMENT

- Plan de masse
 (plan de la parcelle avec projet)
 Plan de situation géographique
 de votre parcelle dans votre commune
 Copie de l'avis de permis de
 construire délivré par la mairie
 Plan du lotissement avec N° lot



Fait à Le Signature(s) :

INFORMATIONS

(Document à conserver par l'utilisateur)

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez raccorder votre propriété au réseau public d'eau potable, d'assainissement ou d'eau pluviale. Afin de nous permettre d'étudier votre projet, nous vous remercions de compléter ce formulaire de demande de raccordement, et de nous le retourner accompagné des pièces demandées.

Un devis vous sera transmis dans un délai d'environ deux semaines que vous devrez nous renvoyer signé pour accord. A réception, les travaux seront exécutés dans un délai de 4 à 6 semaines, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires.

Nous vous informons que le destinataire du devis, signataire de ce dernier, s'engage à payer le montant des travaux.

Votre demande de pose de compteur uniquement

Si votre demande concerne uniquement la pose d'un compteur d'eau, nous vous rappelons que celle-ci ne peut s'effectuer que si les deux conditions suivantes sont respectées :

- Un branchement d'eau entre la canalisation principale de la rue et votre propriété est existant (sinon faire une demande de réalisation de branchement auprès de notre service).
- Le regard, dans lequel le compteur sera posé, est en place,
Exemple : terrain viabilisé en lotissement

Dès le retour de votre devis signé, la réalisation de la pose compteur peut être effectuée dans un délai d'environ 15 jours ou à une date ultérieure (à préciser).

Votre demande de branchement neuf

- Un rendez-vous avec un agent est pris pour une visite d'étude des lieux avant l'envoi du devis et de la fiche d'implantation.
- Dès réception de votre devis, de la fiche d'implantation des branchements et du contrat accompagnés le cas échéant de l'attestation de TVA à 10% ou 5.5 %, la réalisation de vos travaux est programmée et sera réalisée sous un délai de 4 à 6 semaines.

Description du branchement

Le branchement est la partie de l'installation allant du réseau de distribution d'eau potable jusqu'au compteur d'eau. Il permet l'alimentation de votre habitation en eau potable.

Un branchement d'eau potable comprend :

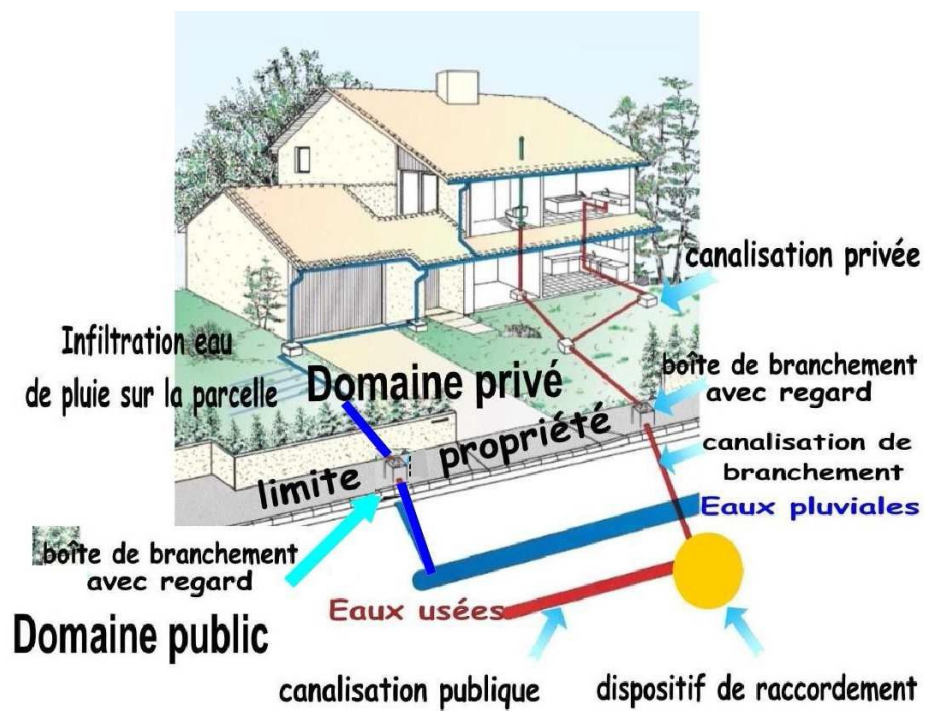
- La conduite qui assure l'acheminement de l'eau potable jusqu'au compteur
- Le regard qui abrite et protège le compteur

A ne pas confondre avec le branchement assainissement (destiné à évacuer les eaux usées), ou le branchement d'eaux pluviales (destiné à évacuer les eaux de pluie).

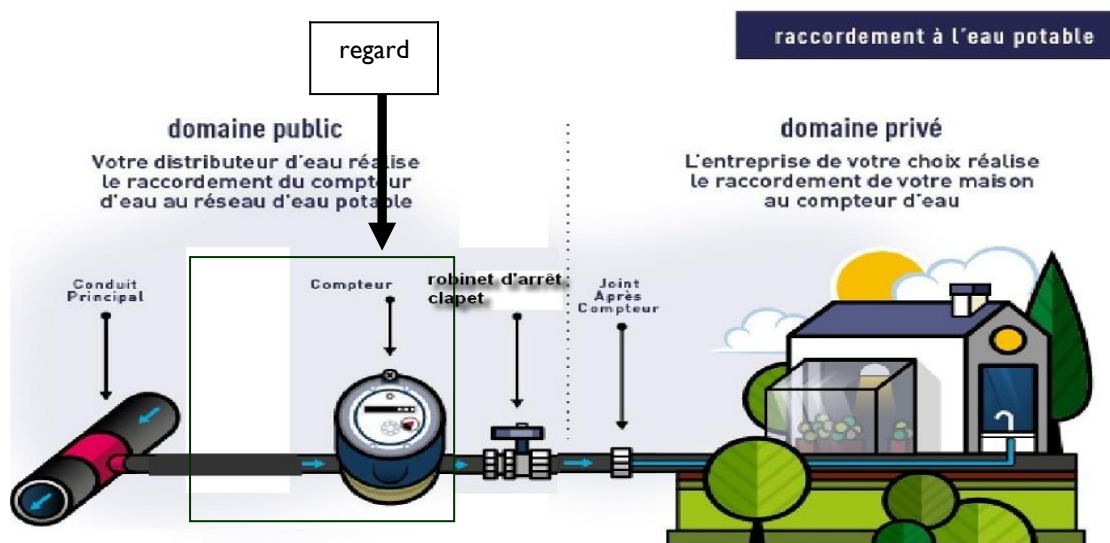
A noter que le regard sera placé sur le domaine public, en limite de propriété public/privé.

INFORMATIONS SUR LES MODALITÉS DE RACCORDEMENTS DES RÉSEAUX

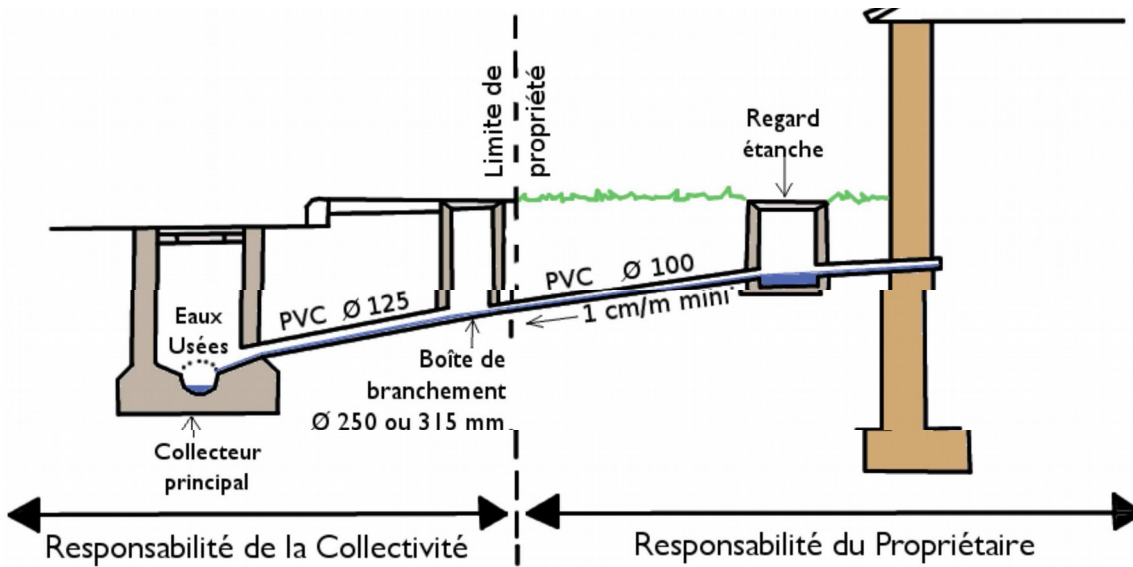
A - Séparation des eaux usées et des eaux pluviales



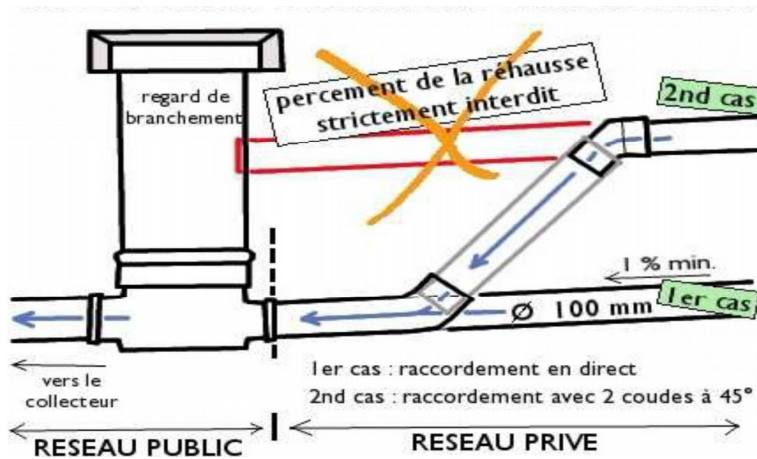
B - Raccordement au réseau public d'eau potable



C - Raccordement individuel au réseau public d'assainissement



Raccordement sur le regard de branchement



D - Gestion des eaux pluviales à la parcelle avec ou sans rejet au réseau public (modèle pour maisons individuelles)

